

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance extraordinaire – 23 novembre 2022

- Mmes Isabelle Perreault, mairesse du TNO, préfète, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez
Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois
Émilie Boisvert, conseillère de comté, mairesse de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Sophie Galarnéau, conseillère de comté, mairesse d'Entrelacs
Michelle Joly, conseillère de comté, mairesse de Chertsey
- MM Martin Bordeleau, préfet suppléant/adjoint, maire de Saint-Côme
Daniel Arbour, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix
Pierre Charbonneau, conseiller de comté, maire de Saint-Damien
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Karl Lacouvée, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon
Charles-André Pagé, représentant Saint-Alphonse-Rodriguez
Sylvain Roberge, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha
Raymond Rougeau, conseiller de comté, maire de Rawdon

Formant quorum sous la présidence de madame Isabelle Perreault

EST ABSENTE

- Mme Isabelle Parent, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

- Mmes Édith Gravel, directrice générale et greffière-trésorière
Josée Gauthier, directrice du Service des finances, contractuelle
Julie Dorich, secrétaire de direction
- MM Philippe Duchesne, directeur général adjointe – Opérations et planification du milieu
Félix Nadeau Rochon, directeur du Service d'aménagement

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-11-077-2022

Le quorum ayant été constaté, il est résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte à 13 h 08.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-11-078-2022

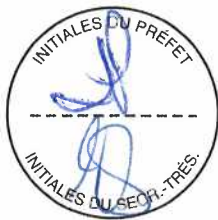
Il est proposé par M. Charles-André Pagé, appuyé par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 – ADOPTION
4. RÈGLEMENT TNO-69-2022 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES POUR TOUS LES IMMEUBLES SITUÉS SUR LE TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE MATAWINIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 - ADOPTION

TNO-11-079-2022

Considérant que la Commission administrative a analysé les prévisions budgétaires du TNO pour l'année 2023 et qu'il recommande au Conseil municipal du Territoire non



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance extraordinaire – 23 novembre 2022

organisé de la MRC de Matawinie de les adopter par sa résolution CA-11-103-2022;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Karl Lacouvé et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2023 présentées pour le Territoire non organisé (TNO).

Les prévisions budgétaires 2023 du Territoire non organisé (TNO) sont présentées en annexe A du présent procès-verbal.

Les listes des surplus affectés et non affectés sont déposées au Conseil.

4. RÈGLEMENT TNO-69-2022 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES POUR TOUS LES IMMEUBLES SITUÉS SUR LE TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE MATAWINIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

TNO-11-080-2022

M. Martin Bordeleau donne avis de motion et dépose le projet de règlement TNO-69-2022, et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal, à l'effet que lors de la séance ultérieure du Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie sera pris en considération pour adoption le *Règlement TNO-69-2022 concernant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour tous les immeubles situés sur le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie pour l'exercice financier 2023.*

Ce règlement a pour but d'imposer les taux de taxes dans le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie pour l'exercice financier 2023 afin de pouvoir prélever les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, d'évaluation foncière et d'aménagement, pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la MRC de Matawinie envers le Territoire non organisé.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question en lien avec l'entretien hivernal du ch. des Cyprès est adressée au Conseil.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-11-081-2022

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Pierre Charbonneau, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement que la présente séance extraordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé soit et est levée à 13 h 22.

Édith Gravel
Directrice générale et
greffière-trésorière

Isabelle Perreault
Mairesse



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance extraordinaire – 23 novembre 2022

ANNEXE A
(Prévisions budgétaires 2023 – TNO)

REVENUS	2023
Taxes	554 840 \$
Taxes services municipaux (sur autre base)	171 103 \$
Compensations terres publiques et imm.	240 646 \$
Services municipaux	60 000 \$
Transferts	116 522 \$
Imposition de droits	20 500 \$
Autres revenus	11 550 \$
TOTAL REVENUS	1 175 161 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration générale	658 509 \$
Évaluation	20 839 \$
Sécurité publique	132 104 \$
Transport	503 288 \$
Environnement (Hygiène du milieu)	180 838 \$
Aménagement, urbanisme et développement	49 993 \$
Loisirs et cultures	19 172 \$
Frais de financement	- \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 564 743 \$
CONCILIATION	
Immobilisations	
Amortissement	(191 370) \$
Financement	
Financement	- \$
Remboursement de la dette à long terme	- \$
Remboursement FDR	- \$
Affectations	
Activités d'investissement	- \$
Affectations surplus affecté	- \$
Affectations fonds réservés	- \$
TOTAL DES AFFECTATIONS	(191 370) \$
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATION	1 373 373 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE À DES FINS BUDGÉTAIRES	(198 212) \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance extraordinaire – 23 novembre 2022

